

TARIFS FUNÉRAIRES DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE D'ORVEAU-BELLESAUVE

Ces tarifs (T.T.C.) sont applicables au 1er janvier 2019

FUNÉRAIRE DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE D'ORVEAU-BELLESAUVE	2019
Terrain nu (2m²) concession 15 ans	200,00€
Terrain nu (2m²) concession 15 ans - Renouvellement	200,00€
Terrain nu (2m²) concession 30 ans	300,00€
Terrain nu (2m²) concession 30 ans - Renouvellement	300,00€
Urne concession pour 15 ans	200,00€
Urne concession pour 15 ans - Renouvellement	200,00€
Urne concession pour 30 ans	300,00€
Urne concession pour 30 ans - Renouvellement	300,00€

